

---

Lettre du représentant Taillefer, en mission dans les départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, qui annonce avoir déjoué les complots des ennemis de la liberté, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793)

Jean Guillaume Taillefer

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Taillefer Jean Guillaume. Lettre du représentant Taillefer, en mission dans les départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, qui annonce avoir déjoué les complots des ennemis de la liberté, en annexe de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 228-230;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41478\\_t1\\_0228\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41478_t1_0228_0000_14);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

commissaires civils envoyés par le comité de Salut public, ou nommés par les représentants du peuple, doivent cesser.

(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus, d'après le procès-verbal.)

On fait lecture [BARÈRE (1)] de la liste des membres qui doivent composer le comité des décrets.

Elle est approuvée ainsi qu'il suit :

Les citoyens Monnel, Vernerey, Pérard, Becker, Cordier, Auger, Echasseriaux jeune, Bouillero, Battelier, Delecloy, Cosnard, Vinet (2).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (3).

Barère présente à la Convention la liste des 14 membres qui doivent composer le comité des décrets.

La liste est adoptée.

La séance est levée (4).

Signé : MOÏSE BAYLE, président; LOUIS (du Bas-Rhin), P. F. PIORRY, C. DUVAL, FOURCROY, PONS (de Verdun), JAGOT, secrétaires.

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 13 BRUMAIRE AN II (DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1793).**

I

LETTRE DU REPRÉSENTANT TAILLEFER, COMMISSAIRE DE LA CONVENTION, DANS LES DÉPARTEMENTS DU LOT, DU CANTAL ET DE L'AVEYRON (5).

Suit la teneur de cette lettre, d'après un document des Archives nationales (6) :

Taillefer, représentant du peuple dans les départe-

an II (mardi 5 novembre 1793), p. 182, col. 1. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 411, p. 188) rend compte de la taction de Clauzel dans les termes suivants :

« CLAUZEL propose de rappeler aussi les commissaires civils, dont quelques-uns, arrivés dans leurs départements, s'étaient livrés à des vengeances particulières.

« BARÈRE observe qu'ils sont rappelés, hors quatre.

« CLAUZEL se plaint de l'inexécution du décret.

« BARÈRE demande l'insertion du rappel dans le *Bulletin* pour tenir lieu de notification. (Décrété.) »

(1) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*, dont nous reproduisons ci-dessus le compte rendu.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 300.

(3) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 411, p. 191).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 300.

(5) La lettre du représentant Taillefer n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais on en trouve de longs extraits dans les comptes rendus de cette séance publiés par les journaux de l'époque. En outre, en marge du document des Archives, on lit la phrase suivante :

« Renvoyé au comité de Salut public, le 13 brumaire : LOUIS (du Bas-Rhin), secrétaire. »

(6) Archives nationales, carton AFII 151, pla-

tements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, au Président de la Convention nationale.

« Rodez, le 5 de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ignore si le comité de Salut public a donné connaissance à la Convention de ma dépêche (1) du 15 de ce mois (vieux style), par laquelle je l'informais que des mouvements contre-révolutionnaires commençaient à se manifester dans les départements de l'Aveyron, de la Lozère et du Tarn, et qu'un grand plan de conspiration embrassait le Midi de la République. J'ai la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui, que le salut de la République ne sera point compromis dans ces départements; que les mesures promptes et efficaces que j'ai cru devoir prendre, ont déjoué les complots des ennemis de la liberté. Huit jours plus tard, il n'eût pas été, peut-être, en mon pouvoir de prévenir ou remédier aux malheurs dont elle était menacée.

quelle 1219, pièce 5. Aulard : *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 40.

(1) Voici cette dépêche de Taillefer. Elle existe aux Archives nationales, carton AFII 169, plaquette 1391, pièce n° 18.

« Ce que j'avais prévu, citoyens collègues, et que je vous annonçais dans toutes mes lettres au sujet des dispositions de l'Aveyron, ne s'est que trop réalisé, une rébellion s'est manifestée, et j'apprends à l'instant que déjà un attroupement qu'on évalue à 6,000 hommes, dont grande partie armés, exerce des brigandages et menace Rodez. Cette ville n'a ni hommes ni armes, pour se défendre, ni trop de bonne volonté. Cependant le citoyen Péric, que j'y avais envoyé sur votre dernière lettre, me marque qu'il fait tous ses efforts pour armer les communes fidèles et les districts de l'Aveyron, Villefranche, notamment. Je fais partir sur-le-champ 2,000 hommes du Lot, par Villefranche et Figeac; je tire du Cantal tout ce qu'il est possible pour descendre vers le Mur-de-Barrès, mais les armes et les vivres manquent. Faites-en venir (au moins des subsistances) par le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Je pars cette nuit pour Toulouse, pour m'y concerter avec mes collègues, disposer des forces du côté du Tarn et même, s'il le faut, d'un petit camp formé sous cette ville, et qui s'y trouve fort à propos; nous verrons s'il est nécessaire d'en faire encore lever du Gard et de l'Hérault pour prendre les brigands à dos. A coup sûr, je ne négligerai rien pour étouffer cette nouvelle Lozère.

« Je ne puis vous dissimuler que je suis bien isolé; la Dordogne, le Cantal, le Lot et l'Aveyron n'ont que moi, ce n'est pas grand'chose dans une circonstance extraordinaire et difficile. Je crains que Baudot et Chaudron ne soient partis pour Bordeaux, en ce cas je les rappellerai, au moins Baudot, par un courrier extraordinaire. Si cependant vous ne jugiez pas mes moyens suffisants pour la conjoncture actuelle, j'avoue que je verrais sans aucune peine un collègue venir à mon secours et me prêter ses lumières, ses bons avis. Bien entendu que je ne dis pas cela pour être rappelé au moment où il faut porter les coups, et où le poste est près du péril, ce serait humilier et mortifier celui qui n'a pas une goutte de sang qui ne soit prête à couler pour sa chère patrie.

« Salut, estime, amitié, fraternité.

« TAILLEFER.

Caohors, le 5 du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République, à 10 heures du soir. »

« Ayant reçu avis du comité de Salut public que la rareté des subsistances, et divers autres besoins du département de l'Aveyron y rendaient ma présence nécessaire, je ne balançai pas un instant à m'y rendre moi-même, et j'y dépêchai, pour m'y servir de précurseur, le citoyen Périer, procureur syndic du district de Lauzerie, au zèle, à l'intelligence, à la fermeté duquel, la patrie doit infiniment.

« A son arrivée, il trouva ce département entièrement perdu, les lois sans force ou inexécutées; les administrations, les autorités constituées, en général détestables, et les sociétés populaires girondisées. Le fanatisme, porté au comble, achevait de faciliter l'explosion des complots contre-révolutionnaires qui couvaient depuis longtemps.

« Déjà divers corps de rebelles, retranchés dans des bois, des lieux inaccessibles, battaient la campagne, dévastaient les propriétés des patriotes, les égorgaient ou entraînaient avec eux prisonniers, et quelques détachements envoyés contre ces divers partis avaient été taillés en pièces, désarmés et faits prisonniers.

« Une vaste forêt, dite de Palanges, leur servait de quartier général; il y avait des effets de campement, des armes, et les intelligences qu'ils s'étaient procurées dans le pays leur fournissaient les moyens de subsister. On évaluait à cinq ou six mille hommes la totalité des brigands déjà rassemblés, mais leurs plans étaient infiniment plus vastes, très concertés et parfaitement liés avec les rébellions de la Vendée et de Lyon. Ils tenaient au premier soulèvement de la Lozère, mais beaucoup mieux combinés.

« Déjà la contre-révolution était organisée en masse; la très grande majorité des communes y étaient entrées, enrégimentées par compagnies et brigades, et il n'y en avait point ou presque point dans lesquelles ils n'eussent des intelligences. Un inconnu, étranger, à ce qu'il paraît, donnant ses ordres par interprète, était leur chef apparent. Au nom des oncles du fils du tyran, 200 émissaires très intelligents et zélés faisaient circuler la correspondance des émigrés, des ci-devant grossissaient leur parti; vous sentez bien que les prêtres en étaient aussi, et pour une bonne part, car il faut observer que partout nous trouvons des prêtres. Ce département en est infesté, ils s'y rendent de tous les points environnants. Les mots de ralliement et les signes de rébellion surpris sur quelques rebelles faits prisonniers, sont parfaitement les mêmes que ceux de la Vendée et de la Lozère : des coeurs enflammés surmontés de croix, la bonne et sainte religion, Louis XVII. car c'est partout la même chose.

« Dans la nuit du 13 au 14, ils devaient se lever à la fois, envahir Milhau, Séverac et Rodez. Nous connaissons par des rapports exacts, qu'ils s'en seraient rendus maîtres sans brûler une amorce, si bien ils avaient lié leur partie.

« Le citoyen Périer, informé à temps, prit des mesures provisoires qui reculèrent l'effet de leurs complots, il se hâta de m'en instruire et de demander des secours.

« Sans perdre de temps, je fis partir 1,500 hommes de l'armée révolutionnaire du Lot, 1,200 du Cantal, un bataillon de la Corrèze qui se trouva à ma disposition, un de la Haute-Garonne, un du Lot, de la levée en masse, 1,000 hommes de l'Hérault, à peu près autant du Tarn, de l'artillerie, des munitions, des commissaires; il fallait pourvoir à tout, dans

un pays désorganisé. Je donnai Marbot, notre ancien collègue, général de brigade, pour chef à cette armée, et je l'ai suivie à Rodez, dès qu'il m'a été possible de m'y rendre.

« Je dois vous dire que j'ai été secondé merveilleusement par les départements du Lot, du Cantal et de l'Hérault; les deux premiers surtout ont marché avec un zèle, une énergie et une diligence incroyables. S'il avait fallu 50,000 hommes, ils seraient partis. Le Lot et le Cantal, manquant eux-mêmes de subsistances, ont envoyé tous leurs vivres; il faudra bien que la Convention s'occupe d'en procurer à ces braves républicains.

« La promptitude et le concert de ces mesures ont promptement épouvanté les rebelles, les uns ont gagné sourdement leur domicile, ne pensant pas être connus; les chefs se repaierent dans des cavernes inaccessibles, inconnues même aux habitants du pays, mais dont l'existence est certaine, dans des forts qu'il faudra brûler pour les en faire sortir, et pour découvrir les issues de ces souterrains.

« Nous avons cependant fait des prises intéressantes, une fabrique de faux assignats, car ces messieurs n'oublient rien; fabricant, planche, papier, tout est entre nos mains, il n'y aura pas d'émission; nous tenons quelques brigands, surtout un chef, de qui nous espérons tirer l'affreuse lumière, quelques prêtres ont déjà essayé le tranchant de la guillotine.

« Mais comme ce plan était bien vaste, plus scélératement combiné que celui de Charlier, que nous avons connaissance qu'un grand nombre de fugitifs de la Lozère le conduisent, que ce pays ne sera jamais tranquille qu'on n'ait arraché toutes les racines de contre-révolution, qu'il faut, morts ou vifs, saisir les scélérats, épouvanter par de terribles exemples les communes ou les particuliers qui ont trempé dans la conspiration, j'ai résolu de ne pas renvoyer la troupe, sans avoir balayé tout le pays.

« En conséquence, nous allons établir des chaînes de postes et des quartiers principaux sur tous les points environnant les gorges, les forêts, les forts où nous présumons que les brigands se tiennent cachés, les troupes formeront une battue, en se portant de la circonférence au centre, fouillant les bois, les creux, et autres lieux suspects, investissant, désarmant les communes mauvaises, incarcérant les individus qui ont trempé dans le complot, qui recèlent des prêtres, et comme il y a plusieurs communes qui ont coopéré en totalité, il faudra bien, par quelque exemple sévère infligé sur les plus coupables, dégoûter les autres de la contre-révolution et leur appliquer un corollaire de votre décret sur Lyon.

Je me propose de faire mettre en arrestation au moins 4,000 personnes dans ce département, et d'instituer un jury militaire pour juger les prêtres suivant la loi du 18 mars, et un tribunal révolutionnaire pour faire le procès aux conspirateurs.

« Je me propose également de mettre en réquisition et faire déverser les subsistances qui seront trouvées chez les coupables; le peuple en manque, et provisoirement, il est utile de le nourrir aux dépens de ses ennemis; départements, tribunaux, districts, municipalités, tout doit éprouver une refonte générale.

« Observez que la masse du peuple est bonne, que je le fis assembler à mon arrivée dans l'église principale de Rodez, que je le haranguai, et que

les témoignages de satisfaction, d'affection et d'estime dont il me comble, les cris de : *Vive la République, vive la Montagne*, qui se firent entendre de toutes parts, tout, jusqu'aux interruptions fréquentes que j'éprouvai, occasionnées par les mouvements du peuple qui se poussait en force pour me voir et m'entendre, me faisaient bien voir clairement, que partout le peuple est bon, qu'il désire le bien, et qu'il ne faut pas le lui montrer pour qu'il l'accepte de bon cœur. A la vérité, les campagnes sont extrêmement fanatisées, voilà la source du mal, je vais les faire parcourir par des missionnaires de liberté; j'en ai choisi quelques-uns de la Société populaire de Toulouse, j'attends un bon effet de cette mesure.

« Le général de brigade, Laferrère, qui commande dans la Lozère un corps de 1,000 hommes, a tenu, ce me semble, une conduite bien coupable. Informé des dangers qui menaçaient ce département, au lieu de lui prêter des forces, en demandant lui-même, et a cherché à tirer toutes les munitions qui étaient dans ce pays. Je l'accuse d'avoir dégarni la forêt d'Aubrac, au moment où les rebelles cherchaient à s'en emparer, pour prêter la main à ceux de la Lozère; d'avoir donné l'ordre d'évacuer Séverac, château-fort dont la conservation était essentielle, et qui renfermait beaucoup de canons : mesure qui eût évité des maux incalculables, si on n'eût refusé d'exécuter ses ordres. Pour l'achever, il a le déshonneur d'être un peu soi-disant gentilhomme. Vous sentez qu'avec de si beaux titres, j'ai dû le suspendre et l'envoyer au tribunal révolutionnaire.

« Vous voilà instruits de tout; le citoyen Masabio (*sic*), commissaire du pouvoir exécutif, est chargé de donner par comité de Salut public, une infinité de renseignements et de remettre des pièces relatives à ce que nous avons cru à propos de faire : il mérite toute confiance. Comptez, citoyens, collègues, que je ne négligerai rien pour me montrer digne de la mission que vous m'avez confiée, et pour coopérer au salut de notre République.

« Salut et fraternité.

*Le représentant du peuple dans les départements du Lot, Cantal et Aveyron,*

TAILLEFER.

## II.

ADRESSE, AU NOM DES ATELIERS EXTRAORDINAIRES ÉTABLIS DANS PARIS POUR LA FABRICATION DES ARMES, A LA CONVENTION NATIONALE, DANS LA SÉANCE DU 13 BRUMAIRE, L'AN 2<sup>e</sup> DE LA RÉPUBLIQUE (1). (*Imprimée par ordre de la Convention nationale*) (2).

*A la Convention nationale.*

« On ne fabriquait que 50,000 fusils en France sous le règne des tyrans.

« Toutes les puissances de l'Europe réunies ne fabriquaient que 200,000 fusils par an.

« La Convention nationale, par son décret du 23 août dernier, a demandé à la ville de Paris 360,000 fusils par an.

« Il faut ordinairement deux ans pour monter une manufacture d'armes; voilà dix-huit mois que la manufacture d'armes de Moulins est commencée, et elle n'a pas encore produit un fusil.

« Voilà dix mois que la manufacture d'armes d'Autun est décrétée; il n'y a pas encore un fusil de produit.

« Voilà deux mois que la Convention nationale a décrété une fabrication extraordinaire à Paris et nous lui présentons des fusils fabriqués de toutes pièces dans cette grande commune.

« Les suppôts des puissances étrangères, de Pitt et de Cobourg, se sont agités dans tous les sens pour entraver la fabrication; plusieurs même se sont couverts du masque du patriotisme exalté pour arriver plus sûrement à leur but.

« Les trois administrations se sont réunies sous les ailes de votre comité de Salut public, et, aidées de sa puissance, ont vaincu tous les obstacles.

« 19 ouvriers forgent des canons au Luxembourg, et 104 sont forgés; 20, à la place de l'Indivisibilité, et 134 sont forgés.

« 30 plâtriers montent leurs outils à l'atelier de la maison de Baschi (*sic*); 40, travaillent à l'atelier de marché au poisson de Bonne-Neuve; 36, à l'atelier des écuries de Mourmoureny; 138, à l'atelier des Chartroux.

« 14 monteurs et ajusteurs travaillent à l'atelier des écuries du ci-devant Monsieur, rue Plumet; 32, travaillent à l'atelier des Jacobins, rue Saint-Dominique, et 200 fusils y ont déjà été fabriqués; 62, à l'atelier de la maison d'Egmont, rue des Piques, et 175 fusils y ont déjà été fabriqués.

« 130 ouvriers travaillent à l'atelier de rhabillage de la Fraternité; 112, à l'atelier des capucins, rue Saint-Honoré.

« Ce qui fait 633 ouvriers en pleine activité dans les ateliers de Paris.

« Indépendamment de ce travail, 800 marchés sont passés par les ouvriers de Paris qui travaillent dans leurs ateliers, et déjà 2,000 ouvriers y travaillent.

« Les magasins sont approvisionnés de charbon de terre, de fer, d'acier et d'outils, et cette fabrication subite de 1,000 fusils par jour qui aurait été un beau roman pour le reste de l'Europe, se réalise à Paris.

« Qu'ils tremblent donc les rois coalisés si les Parisiens seuls font en ce eux plus que toutes les puissances des tyrans réunis, quel sera leur sort lorsque toutes les parties de la République auront aussi transformé leurs ateliers en fabriques d'armes (1).

(1) L'adresse des administrateurs de la fabrication des fusils n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais il en est rendu compte dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans la plupart des journaux de l'époque. D'après ces journaux, l'admission à la barre de la députation aurait eu lieu immédiatement après le rapport de Carnot sur la fabrication des armes.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 763;

*Bulletin de la Convention* du 3<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 3 novembre 1793); Bibliothèque nationale; 3 pages in-8<sup>e</sup> LÉ<sup>n</sup>, n<sup>o</sup> 545; Bibliothèque de la Chambre des députés; *Collection Portier (de l'oise)*, t. 42, n<sup>o</sup> 31.

(1) Vifs applaudissements d'après le *Journal de la Montagne* [n<sup>o</sup> 155 du 14<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 4 novembre 1793), p. 1139, col. 2, et d'après le *Mercure universel* [13 brumaire an II (lundi 4 novembre 1793), p. 60, col. 2].